



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# CERES 2.0 – EDITION ET ENVOI PAR L'AFPA DES DOCUMENTS LIÉS AUX SESSIONS D'EXAMEN DU TITRE PROFESSIONNEL

## TUTORIEL À DESTINATION DES AGENTS

# Introduction

Avec la version 2.0 de l'application CERES, l'édition et l'envoi aux candidats des diplômes de titres professionnels, des diplômes des certificats complémentaires de spécialisation, des livrets de certification, des notifications d'échec et des courriers d'accompagnement associés sont désormais réalisés par l'Afpa.

Cette vidéo tutoriel à destination des agents des services déconcentrés vous montre comment faire une demande d'édition et d'envoi de ces documents à l'Afpa via CERES.

# Sommaire

1

## Le processus général

- L'édition des documents dans CERES
- La demande de duplicata dans CERES
- L'impression et l'envoi des documents par l'Afpa
- Le tableau de suivi dans CERES

2

## Les cas particuliers suite à l'envoi

- Erreur de saisie
- Pli non distribuable
- Courrier perdu

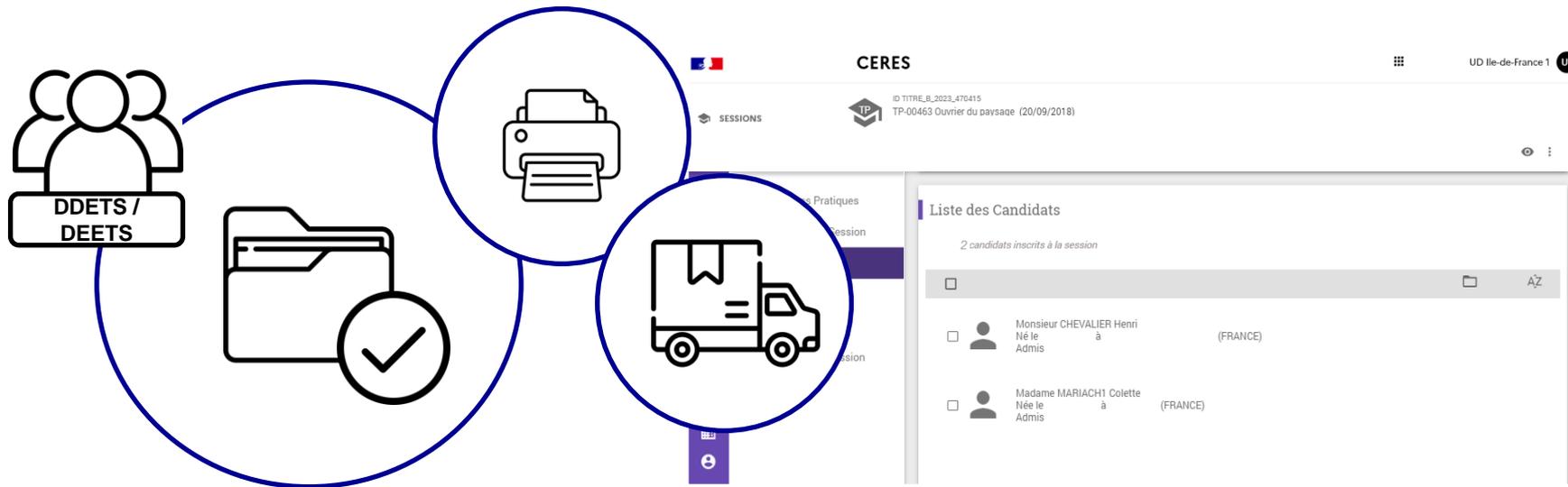
Cette vidéo vous présentera dans une première partie le processus général : l'édition des documents dans CERES, la demande de duplicata dans CERES, l'impression et l'envoi des documents par l'Afpa puis le tableau de suivi dans CERES. Dans une seconde partie, les cas particuliers suite à l'envoi, c'est-à-dire les cas d'erreurs de saisie, de plis non distribuables ou des courriers perdus, vous seront présentés.



# 1. Le processus général

L'édition des documents  
dans CERES

# Le processus général



En tant qu'agent de DDETS/DEETS, vous venez de valider votre session d'examen dans CERES et vous voulez éditer et envoyer les résultats, voici le nouveau process dans l'application CERES.



ID TITRE\_B\_2023\_470415  
TP-00463 Ouvrier du paysage (20/09/2018)



- Informations Pratiques
- Responsable de Session
- Liste des Candidats**
- Liste des Jurés
- Surveillant
- Traçabilité de la Session

## Liste des Candidats

2 candidats inscrits à la session

<input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/>		Monsieur CHEVALIER Henri	Né le [redacted] à [redacted] (FRANCE)		
<input type="checkbox"/>		Madame MARIACH1 Colette	Née le [redacted] à [redacted] (FRANCE)		

Editer les documents du candidat

Une fois la session validée, accédez à la liste des candidats inscrits à la session. Avant tout, il convient de vérifier les informations en cliquant sur l'icône document.

Monsieur CHEVALIER Henri  
Né le \_\_\_\_\_  
Admis

Données vérifiées et conformes.

**▶ ENVOYER POUR IMPRESSION**  
et passer au candidat suivant

< PRÉCÉDENT

> SUIVANT

Monsieur CHEVALIER Henri, né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ (FRANCE), a obtenu, par décision du jury, le titre professionnel de :

Ouvrier du paysage  
(arrêté du 20 septembre 2018, publié au journal officiel du 26 septembre 2018)

Ce titre est classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles,  
dans le[s] domaine[s] d'activité 214r, 214s.  
Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP300).

Etabli à Paris 7e Arrondissement (Paris) le 16 novembre 2022

Responsable de région

Pour des raisons de sécurité, les tampons et signatures  
n'apparaissent pas lors de la prévisualisation.

Une fenêtre s'ouvre vous permettant de visualiser, sans modification possible à cette étape : le diplôme, le livret de certification et leurs lettres d'accompagnement ou la lettre de refus ainsi que les informations relatives au candidat.

Monsieur CHEVALIER Henri  
Né le  
Admis

Données vérifiées et conformes.

**▶ ENVOYER POUR IMPRESSION**  
et passer au candidat suivant

< PRÉCÉDENT

> SUIVANT

Monsieur CHEVALIER Henri, né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ (FRANCE), a obtenu, par décision du jury, le titre professionnel de :

Ouvrier du paysage  
(arrêté du 20 septembre 2018, publié au journal officiel du 26 septembre 2018)

Ce titre est classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles,  
dans le(s) domaine(s) d'activité 214r, 214s.  
Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP300).

Etabli à Paris 7e Arrondissement (Paris) le 18 novembre 2022

Responsable de région

Pour des raisons de sécurité, les tampons et signatures  
n'apparaissent pas lors de la prévisualisation.

Pour visualiser tous les documents d'un même candidat utiliser les flèches en bas de votre écran.



Monsieur CHEVALIER Henri  
Né le \_\_\_\_\_  
Admis

Monsieur CHEVALIER Henri, né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ (FRANCE), a obtenu, par décision du jury, le titre professionnel de :

Ouvrier du paysage  
(arrêté du 20 septembre 2018, publié au journal officiel du 26 septembre 2018)

Ce titre est classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles,  
dans le(s) domaine(s) d'activité 214r, 214s.  
Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP300).

Etabli à Paris 7e Arrondissement (Paris) le 10 novembre 2022

Responsable de région

Pour des raisons de sécurité, les tampons et signatures n'apparaissent pas lors de la prévisualisation.

Données vérifiées et conformes.

 **ENVOYER POUR IMPRESSION**  
et passer au candidat suivant

< PRÉCÉDENT

> SUIVANT

Vérifiez ces informations puis cochez la case « Données vérifiées et conformes ».  
Lors de l'aperçu des documents qui seront édités, le tampon, la signature, le logo Marque Etat, le fond filigrané et le recto du livret de certification n'apparaissent pas pour des raisons de sécurité. Toutefois, ils apparaîtront bien sur les documents imprimés.

Monsieur CHEVALIER Henri  
Né le  
Admis

Données vérifiées et conformes.

 **ENVOYER POUR IMPRESSION**  
et passer au candidat suivant

< PRÉCÉDENT

> SUIVANT

Monsieur CHEVALIER Henri, né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ (FRANCE), a obtenu, par décision du jury, le titre professionnel de :

Ouvrier du paysage  
(arrêté du 20 septembre 2018, publié au journal officiel du 26 septembre 2018)

Ce titre est classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles,  
dans le(s) domaine(s) d'activité 214r, 214s.  
Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP300).

Etabli à Paris 7e Arrondissement (Paris) le 10 novembre 2022

Responsable de région

Pour des raisons de sécurité, les tampons et signatures  
n'apparaissent pas lors de la prévisualisation.

SESSIONS

Informations Pr

Responsable de

Liste des Candid

Liste des Jurés

Surveillant

Traçabilité de la

Madame MARIACH1 Colette, née le [ ] à [ ] (FRANCE), a obtenu, par décision du jury, le titre professionnel de :

Ouvrier du paysage  
(arrêté du 20 septembre 2018, publié au journal officiel du 26 septembre 2018)

Ce titre est classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles,  
dans le(s) domaine(s) d'activité 214\*, 214s.  
Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP300).

Etabli à Paris 7e Arrondissement (Paris) le 10 novembre 2022

Responsable de région

Pour des raisons de sécurité, les tampons et signatures n'apparaissent pas lors de la prévisualisation.

Madame MARIACH1 Colette  
Née le [ ]  
Admis

Les informations du candidat sont invalides : Date de naissance, Nom de naissance

Données vérifiées et conformes.

 **ENVOYER POUR IMPRESSION**  
et passer au candidat suivant

< PRÉCÉDENT

> SUIVANT

De manière automatique, les informations du candidat suivant s'affichent à l'écran. Il convient à nouveau de vérifier les informations puis de les valider pour pouvoir les envoyer pour impression.

Si les informations du candidat sont invalides, il convient alors de mettre à jour les informations du candidat. Un message d'alerte CERES s'affiche dans certains cas, par exemple pour vous indiquer une erreur sur une année de naissance incohérente ou un caractère spécial dans le nom.

**CERES** UD Ile-de-France 1 U1

**CANDIDATS** Madame MARIACH1 Colette ✓  
CERES ID : 2122560

VAE ⋮

Revenir à l'état brouillon

Enregistrer une demande d'équivalence/correspondance

**Identification du candidat**

Identifiant	2122560
Nom de naissance	MARIACH1
Nom d'usage	
Prénom(s)	Colette
Date de naissance	
Genre	Femme
Pays de naissance	FRANCE
Commune de naissance	

Navigation sidebar:

- Identification du candidat
- Coordonnées
- Formation et emploi
- Parcours de certification
- Tracabilité du candidat

Pour modifier ces informations, dirigez vous dans le module « Candidats ». N'oubliez pas de cliquer sur le bouton « Trois petits points » pour revenir à l'état brouillon. Vous pourrez alors modifier les informations.

Madame MARIACH Colette  
Née le  
Admis

Madame MARIACH Colette, née le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ (FRANCE), a obtenu, par décision du jury, le titre professionnel de :

Ouvrier du paysage  
(arrêté du 20 septembre 2018, publié au journal officiel du 26 septembre 2018)

Ce titre est classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles,  
dans le(s) domaine(s) d'activité 214r, 214s.  
Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP300).

Etabli à Paris 7e Arrondissement (Paris) le 10 novembre 2022

Responsable de région

Pour des raisons de sécurité, les tampons et signatures  
n'apparaissent pas lors de la prévisualisation.

Données vérifiées et conformes.

 **ENVOYER POUR IMPRESSION**  
et passer au candidat suivant

< PRÉCÉDENT

> SUIVANT



Informations Pratiques



Responsable de Session



Liste des Candidats



Liste des Jurés



Surveillant



Traçabilité de la Session



## Liste des Candidats

*2 candidats inscrits à la session*

Monsieur CHEVALIER Henri  
Né le                    à                    (FRANCE)  
Admis

Demande d'impression initiale transmise le 29/11/2022



Madame MARIACH Colette  
Née le                    à                    (FRANCE)  
Admis

Demande d'impression initiale transmise le 29/11/2022



A-Z



Editer l'attestation de réussite du candidat

Une fois une demande d'impression effectuée, celle-ci apparaît dans l'écran listant les candidats via la mention : « Demande d'impression initiale transmise le.. ».

Il est alors possible de télécharger une attestation de réussite directement sous format PDF pour envoi au candidat si besoin. Cette attestation est disponible uniquement si le candidat est admis et après la première demande d'impression.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DRIEETS Île-de-France  
19-21 rue Madeleine Vionnet  
93300 Aubervilliers

Le 29/11/2022

Monsieur Henri CHEVALIER

Candidat n°2122559

Affaire suivie par :  
Téléphone :  
Courriel :

Objet : Attestation de réussite à la session d'examen du titre professionnel d'Ouvrier du paysage

Je soussigné(e), Gaëtan Rudant, Directeur/Directrice DRIEETS Île-de-France, certifie que :

Monsieur Henri CHEVALIER  
Né le :  
Candidat n° 2122559

a obtenu, par décision du représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi après délibération du jury, le titre professionnel d'Ouvrier du paysage (TP-00463) (11/09/2003).

Ce titre est classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles, dans le[s] domaine[s] d'activité 214r, 214s.

Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles.

Cette attestation lui est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.



# 1. Le processus général

**La demande de duplicata  
dans CERES**



Informations Pratiques



Responsable de Session



Liste des Candidats



Liste des Jurés



Surveillant



Traçabilité de la Session



## Liste des Candidats

*2 candidats inscrits à la session*

A-Z



Monsieur CHEVALIER Henri  
Né le                    à                    (FRANCE)  
Admis

Demande d'impression initiale transmise le 29/11/2022



Editer les documents du candidat



Madame MARIACH Colette  
Née le                    à                    (FRANCE)  
Admis

Demande d'impression initiale transmise le 29/11/2022

Avec la version 2.0 de CERES, il est possible d'effectuer une demande d'impression et d'envoi de duplicata. Un duplicata peut être demandé 7 jours après la dernière demande d'envoi pour impression. Pour ce faire, cliquez sur le premier icône de document.

1 sur 2

Monsieur CHEVALIER Henri

Né le

**Admis**

Demande d'impression initiale transmise le 29/11/2022

Monsieur CHEVALIER Henri, né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ (FRANCE), a obtenu, par décision du jury, le titre professionnel de :

Ouvrier du paysage  
(arrêté du 20 septembre 2018, publié au journal officiel du 20 septembre 2018)

Ce titre est classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles,  
dans le[s] domaine[s] d'activité 214r, 214s.

Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP309).

Etabli à Paris 19<sup>e</sup> Arrondissement (Paris) le 16 novembre 2022

Responsable de région

Pour des raisons de sécurité, les tampons et signatures  
n'apparaissent pas lors de la prévisualisation.

Données vérifiées et conformes.

 **ENVOYER UN DUPLICATA**  
et passer au candidat suivant

Dans le cas d'un livret, le duplicata correspond à une réimpression du livret.

< PRÉCÉDENT

> SUIVANT



Informations Pratiques



Responsable de Session



Liste des Candidats



Liste des Jurés



Surveillant



Traçabilité de la Session



## Liste des Candidats

*2 candidats inscrits à la session*

A-Z



Monsieur CHEVALIER Henri  
Né le                   à                   (FRANCE)  
Admis  
Demande d'impression initiale transmise le 29/11/2022  
Dernière demande de duplicatas transmise le 12/12/2022 (1)



Madame MARIACH Colette  
Née le                   à                   (FRANCE)  
Admis  
Demande d'impression initiale transmise le 29/11/2022

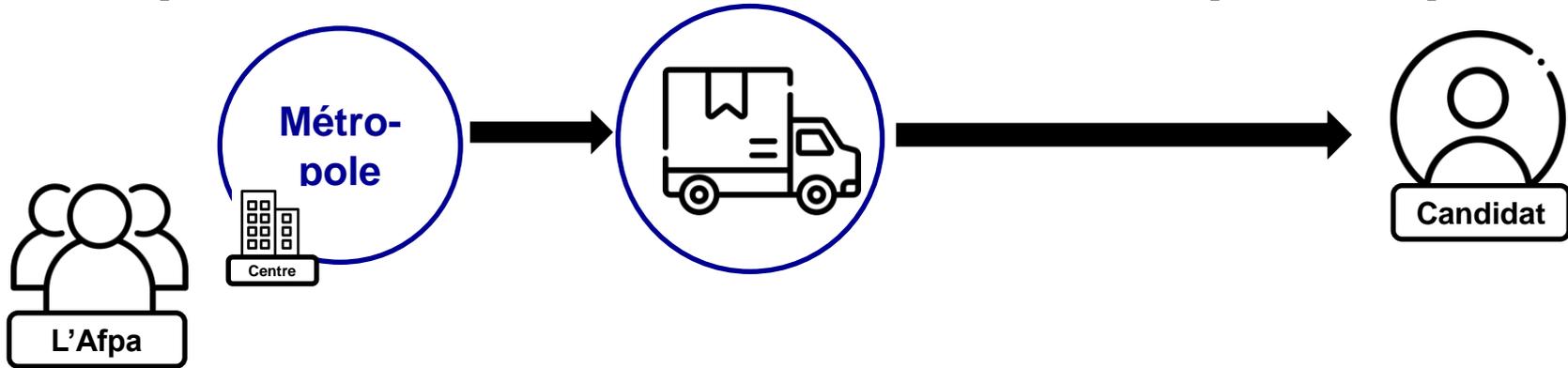
La date de demande de duplicata vient alors s'ajouter sous la date de demande initiale.  
Le nombre entre parenthèse, ici 1, indique le nombre de duplicata envoyé pour impression.



# 1. Le processus général

**L'impression et l'envoi des documents par l'Afpa**

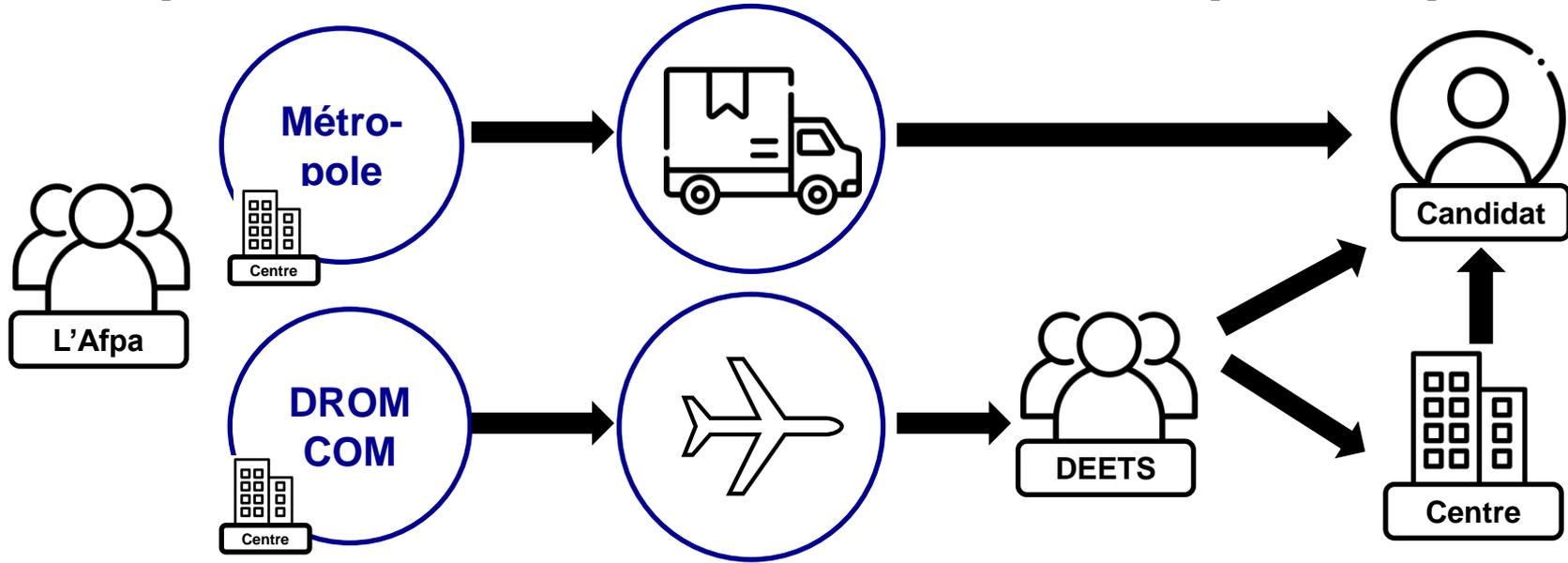
# L'impression et l'envoi des documents par l'Afpa



Une fois que vous avez cliqué sur « envoyer pour impression », les informations sont transmises informatiquement à l'Afpa qui est en charge d'imprimer, de mettre sous pli, d'affranchir et d'envoyer les courriers.

Pour les sessions s'étant déroulées en métropole, l'Afpa imprime et envoie directement les documents au candidat.

# L'impression et l'envoi des documents par l'Afpa



Pour les sessions s'étant déroulées en DROM COM, l'Afpa imprime les documents et les envoie aux DEETS. C'est ensuite aux DEETS d'envoyer les documents aux candidats ou aux centres comme elles le souhaitent.

# 1. Le processus général

**Le tableau de suivi dans  
CERES**

# Le tableau de suivi

🏠 Suivi des sessions

## Suivi des sessions

**1315** SESSIONS PROGRAMMÉES sur les 12 derniers mois

16 EN PRÉPARATION	0 CONVOICATIONS ENVOYÉES	58 EN ATTENTE DE RÉSULTATS	160 EN ATTENTE DE VALIDATION	524 VALIDÉES	0 DÉBLOQUÉE	29 NON FINALISEES	4 NON FINALISEES EN ATTENTE DE PJ	0 DÉBLOQUÉE	0 DÉBLOQUÉE
-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------------------	-----------------	----------------	-------------------------	---	----------------	----------------

**28** Sessions avec demandes d'impression

2 Sessions avec aucune demande d'impression envoyée	26 Sessions avec une partie des demandes d'impressions envoyées
--	--

Dans votre page d'accueil, un nouveau tableau nommé « Sessions avec demandes d'impression » est disponible dans le bloc « Suivi des sessions ». Il est divisé en 2 parties : la 1<sup>e</sup> partie de gauche comptabilise le nombre de sessions validées pour lesquelles aucune demande d'impression n'a été faite pour votre zone géographique. La 2<sup>e</sup> partie de droite comptabilise le nombre de sessions validées pour lesquelles il reste une partie des impressions à demander pour votre zone géographique.

# Le tableau de suivi



En cliquant sur l'un des nombres, ici deux, CERES affichera la liste des sessions concernées.

# Le tableau de suivi

Quelles sessions recherchez-vous ?

**SESSIONS** **DANS VOTRE PÉRIMÈTRE** Saisissez le code d'une session, le nom d'un site, une date de début, un TP, un 

**Filtres** < 2 résultats

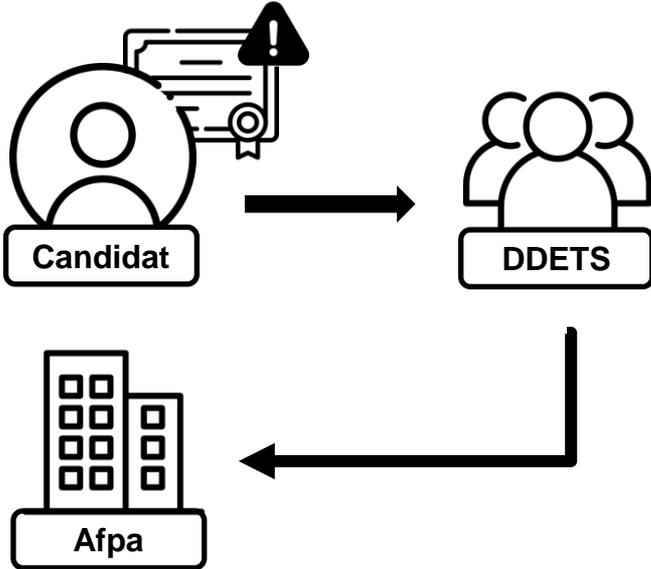
- CPC** ▲
  - CPC non définie (1)
  - Cohésion sociale et santé (1)
- Titre professionnel** ▲
  - Assistant de vie aux familles (1)
  - Insuffler des isolants thermo-acoustiques en vrac (1)
- Centre** ▲
  - ASSOCIATION LOISIRS ET FORMATION (1)

	ID TITRE_T_2023_470445 (Validée) TP-01345 - Insuffler des isolants thermo-acoustiques en vrac (04/08/2022)
	ID TITRE_T_2023_470412 (Validée) TP-00391 - Assistant de vie aux familles (17/03/2016)



## 2. Les cas particuliers suite à l'envoi

# Cas n°1 : le candidat a reçu les documents mais détecte une erreur de civilité



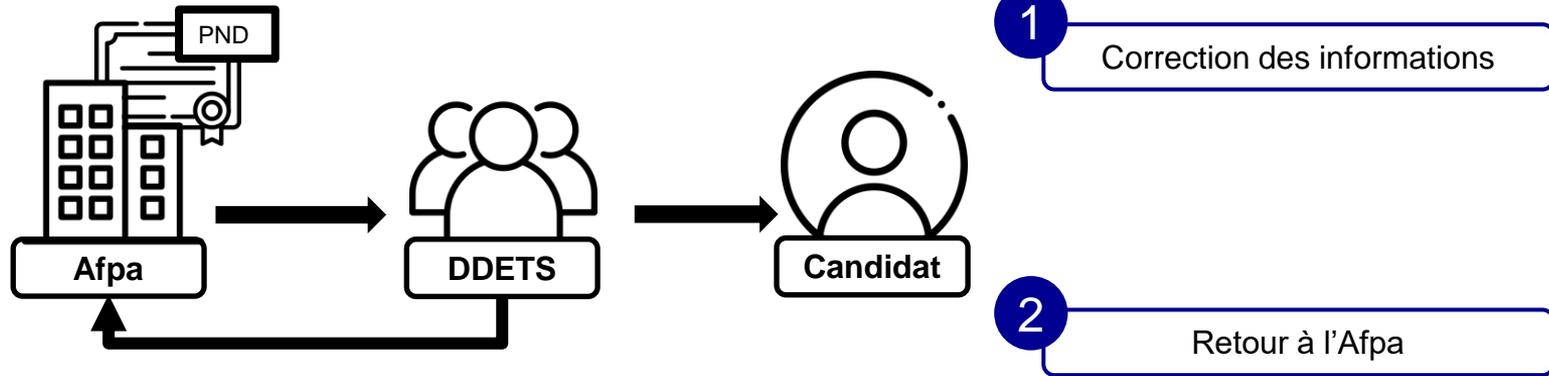
The screenshot shows the CERES web interface. The header includes the French flag and the text 'CERES'. Below the header, there are session details: 'SESSIONS', 'ID TITRE\_8\_2023\_470415', 'TP-00453 Ouvrier du paysage (20/09/2018)', 'KLEE - Île de France', 'Session validée le 16/11/2022 par magali.taloc@leegroup.com', and 'Dernière modification le 16/10/2022 par magali.taloc@leegroup.com'. The main content area is titled 'Liste des Candidats' and shows '2 candidats inscrits à la session'. The list includes two candidates: 'Monsieur CHEVALIER Henri' (né le 23/04/1981 à CHARLEVILLE MEZIERES (FRANCE), Admis) and 'Madame MARIACH Colette' (née le 23/04/0970 à FABREZAN (FRANCE), Admis). A 'Demande d'impression initiale transmise le 29/11/2022' is noted for the first candidate. The interface also shows a sidebar with navigation options like 'Informations Pratiques', 'Liste des Juges', 'Surveillant', and 'Traçabilité de la Session'. A 'Depuis CERES' label is positioned at the bottom of the screenshot.

1  
Correction des informations  
(module candidats)  
Demande d'impression d'un  
duplicata

2  
Envoi d'une attestation de  
réussite (optionnel)

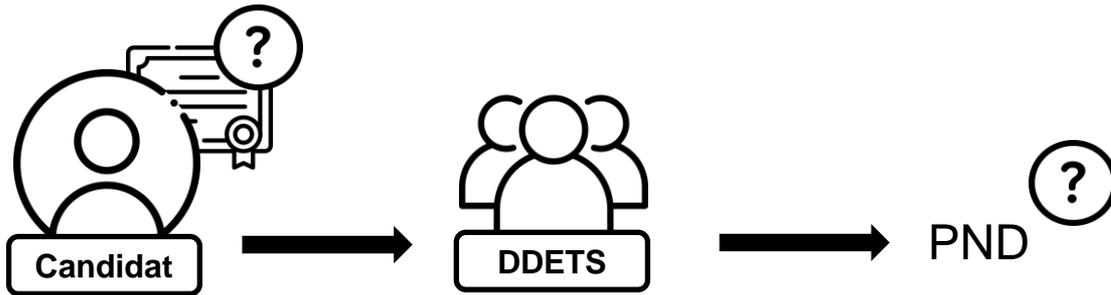
Dans le cas où le candidat a bien reçu ses documents mais détecte une erreur, vous pouvez modifier les informations du candidat depuis le module « Candidats » puis demander l'impression et l'envoi d'un duplicata à l'Afpa comme présenté précédemment. Il est aussi possible de télécharger et d'envoyer directement au candidat une attestation de réussite en attendant la réception des documents.

## Cas n°2 : le candidat n'a pas reçu les documents, ils reviennent en Pli Non Distribuuable (PND)



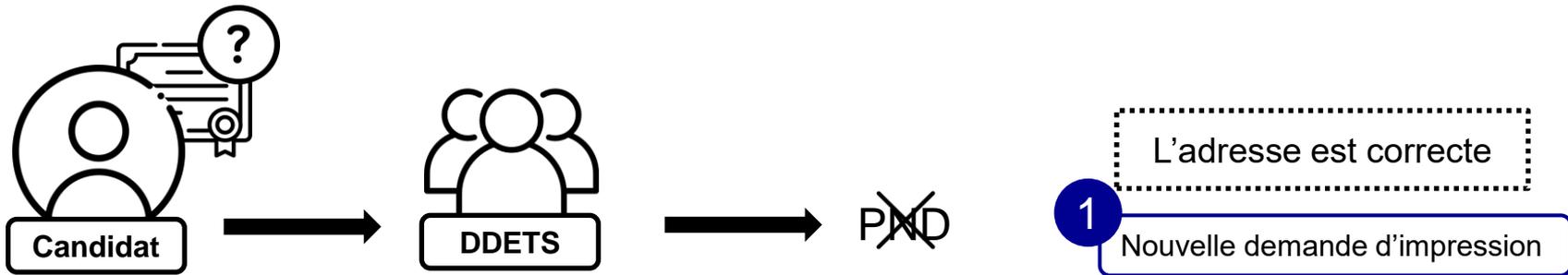
Lorsque le candidat n'a pas reçu les documents et qu'ils reviennent à l'Afpa en PND, c'est à dire Pli non distribuuable, l'Afpa vous contacte pour vous en informer. Après avoir obtenu les coordonnées correctes du candidat, vous modifiez les informations dans le module « Candidats » de CERES et en informez l'Afpa qui renverra le courrier. Vous n'avez donc pas besoin d'envoyer une demande de duplicata.

## Cas n°3 : le candidat n'a pas reçu les documents, le courrier est perdu



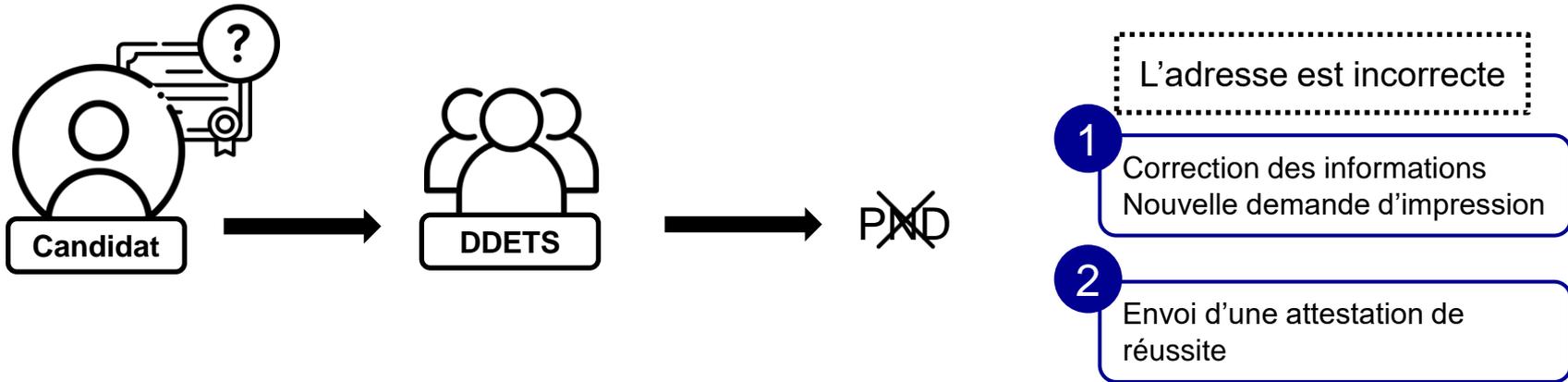
Dans le cas où le candidat n'a pas reçu ses documents, il convient tout d'abord de vérifier auprès de l'Afpa qu'il ne s'agit pas d'un pli non distribuable. Si c'est le cas, voyez le cas précédent.

## Cas n°3 : le candidat n'a pas reçu les documents, le courrier est perdu



Sinon, il est nécessaire de vérifier avec le candidat les informations saisies dans CERES. Dans le cas où l'adresse est la bonne, vous pouvez alors demander l'impression et l'envoi d'un duplicata à l'Afpa.

## Cas n°3 : le candidat n'a pas reçu les documents, le courrier est perdu



Dans le cas où l'adresse n'est pas la bonne, vous pouvez mettre à jour les informations dans CERES puis demander l'impression et l'envoi d'un duplicata à l'Afpa.

En attendant la réception des documents, il est possible de télécharger et d'envoyer directement au candidat une attestation de réussite.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*